

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Je soussignée NOGUES Elodie, Directrice de SOCOTEC Formation atteste que **M. ALLAM REDOUANE**

A suivi une formation : **CACES ® R484 Catégorie 1 Débutant**

Catégories : **R484-1 (Pont roulant Portique Cde au sol) : VALIDEE**

Dates : **du 15 au 17 avril 2026**

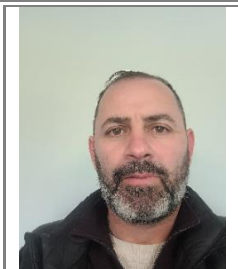
Durée : **21.00 Heures - (3.00 J.)**

Fait à GUITRANCOURT, le 21 avril 2026

NOGUES Elodie
Directrice



Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit



Titulaire :

M. REDOUANE ALLAM

Date de naissance :

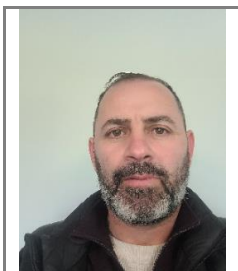
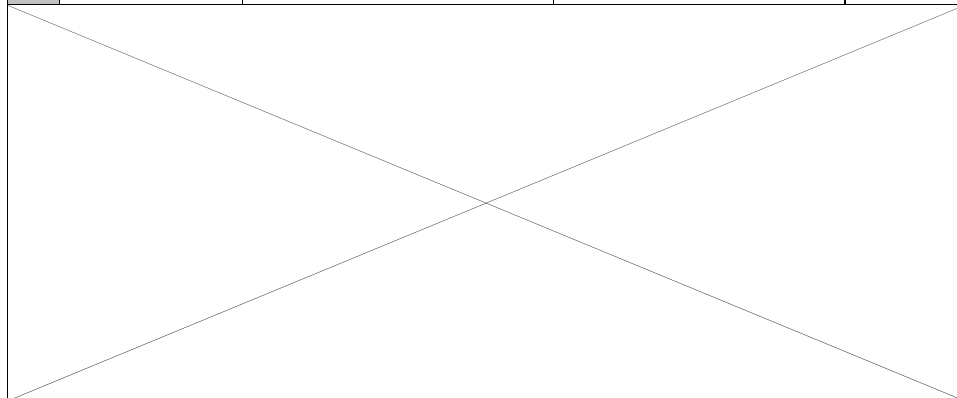
01 janvier 1984

Signataire :

AUTORISATION DE CONDUITE (R.484)

Ponts roulants et Portiques

CAT - Type	Informations Complémentaires	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
1 Pont roulant Portique Cde au sol		BOUGOSSE Xavier	17/04/2026
2 Pont roulant Portique Cde en cabine			



Titulaire : (en toutes lettres)

M. REDOUANE ALLAM

Date de naissance :

01 janvier 1984

Signataire : (en toutes lettres)

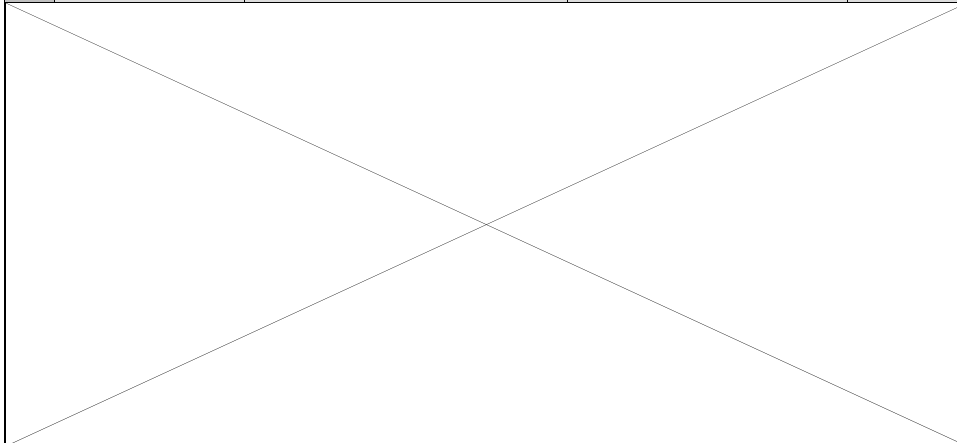
NOGUES Elodie

Directrice



CACES ® R.484 Ponts roulants et Portiques

CAT	Type	N° du CACES ® Option	NOM - Prénom du testeur épreuves pratiques	Obtention Echéance
1	Pont roulant Portique Cde au sol	2026.04.R484.01.5557740	BOUGOSSE Xavier	17/04/2026 16/04/2031
2	Pont roulant Portique Cde en cabine			



Ce(s) CACES® ne permet(tent) pas la délivrance d'une AIPR



SOCOTEC FORMATION GUITRANCOURT

Route RD - 190 route de Meulan
78440 GUITRANCOURT
Tél. : 01 34 78 44 00
Siret : 83409674500296

Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :

- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...

2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire : **M. REDOUANE ALLAM**

Signature du titulaire

Formation et évaluation : SOCOTEC Formation

4/6 rue des Ormes
Arteparc
59810 Lesquin
Tél.: 03.20.88.77.24

Titulaire : **M. REDOUANE ALLAM**

CACES® numéro(s):
2026.04.R484.01.5557740

Pour vérifier la validité de ce(s) CACES®
[employeurs]
ou pour éditer l'attestation correspondante
[titulaire]
consulter la base de données CACES® sur le
site :
<http://www.ameli.fr>



Flashez ce QRCode pour
vérifier la validité
de ce CACES®

Document recto / verso
Toute copie doit comporter les deux faces

Délivré par :

SOCOTEC Formation

4/6 rue des Ormes
Arteparc
59810 Lesquin
Tél.: 03.20.88.77.24

Inscrit dans la base INRS sous le N° :

STC/116

AUTORISATION DE CONDUITE

Délivrée le 17/04/2026 par :

Valide jusqu'au

Signature et Cachet de l'employeur

L'employeur atteste que le titulaire connaît les
lieux et les instructions à respecter sur le ou les
sites d'utilisation
L'aptitude médicale à la conduite des engins a été
vérifiée par le médecin du travail de l'entreprise



SOCOTEC FORMATION

5, Place des Frères Montgolfier
Guyancourt - CS 20732
78182 Saint-Quentin-En-Yvelines
Cedex
formation.socotec.fr

CACES®

La marque CACES®
est protégée par un dépôt à
l'INPI sous le numéro
03.3237295



RISQUES PROFESSIONNELS